



Extrait du
**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois,

Le 30 janvier à 19h30, le Conseil municipal, légalement convoqué le 24 janvier 2023, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MADELAINE, Maire.

Membres Présents : Jean-Louis MADELAINE, Jean-Marc TRIACCA, Didier MASSON, Denis SCHNEIDER, Gisèle HIESIGER, Véronique MADELAINE, Morgane RACLET, Djamel SAAD (*arrivée à 19h35*), Manuela ZENTZ, Denis HILBOLD, Nadine BLAISE, Marielle SPENLE, Patricia PRUNELLE, Christophe PHILIPPS, Séverine WATZKY, Bernard HECKEL, Robert MORANT, Nadine MEUNIER-ENGELMANN, Jérémy GUNGOR, Jérémie PHILLIPPS, Christian RAEIS.

Membres Absents excusés :

Vincent JUNG donne procuration à Denis SCHNEIDER
Nathalie DAVIDSON donne procuration à Nadine MEUNIER-ENGELMANN
Lactitia BETSCH donne procuration à Séverine WATZKY
Nuriyé MUTLU donne procuration à Marielle SPENLE
Sandra PARISOT BRULEY donne procuration à Jean-Louis MADELAINE

Membre absent excusé :

Sandrine KOLOPP

2023-I-01 Secrétariat de séance du Conseil Municipal

Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera demandé aux membres du Conseil Municipal de nommer un secrétaire de séance du Conseil Municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DESIGNE Madame Nadine MEUNIER-ENGELMANN comme secrétaire de séance

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

Pour extrait conforme

Phalsbourg, le 31 janvier 2023

Le Maire :

Jean-Louis MADELAINE



La secrétaire de séance

Nadine MEUNIER-ENGELMANN



**Extrait du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois,

Le 30 janvier à 19h30, le Conseil municipal, légalement convoqué le 24 janvier 2023, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MADELAINE, Maire.

Membres Présents : Jean-Louis MADELAINE, Jean-Marc TRIACCA, Didier MASSON, Denis SCHNEIDER, Gisèle HIESIGER, Véronique MADELAINE, Morgane RACLET, Djamel SAAD (*arrivée à 19h35*), Manuela ZENTZ, Denis HILBOLD, Nadine BLAISE, Marielle SPENLE, Patricia PRUNELLE, Christophe PHILIPPS, Séverine WATZKY, Bernard HECKEL, Robert MORANT, Nadine MEUNIER-ENGELMANN, Jalé GUNGOR, Jérémie PHILLIPPS, Christian RAEIS.

Membres Absents excusés :

Vincent JUNG donne procuration à Denis SCHNEIDER

Nathalie DAVIDSON donne procuration à Nadine MEUNIER-ENGELMANN

Laetitia BETSCH donne procuration à Séverine WATZKY

Nuriyé MUTLU donne procuration à Marielle SPENLE

Sandra PARISOT BRULEY donne procuration à Jean-Louis MADELAINE

Membre absent excusé :

Sandrine KOLOPP

2023-I-02 Adoption du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2022

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE :

Le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2022 est

ADOPTÉ à la majorité des membres présents

à 6 voix contre : Christian RAEIS, Nadine MEUNIER-ENGELMANN, Nathalie DAVIDSON (*procuration*), Marielle SPENLE, Nuriyé MUTLU (*procuration*) et Jérémie PHILLIPPS

à 1 Abstention: Jalé GUNGOR

Pour extrait conforme

Phalsbourg, le 31 janvier 2023

Le Maire :

Jean-Louis MADELAINE



La secrétaire de séance

Nadine MEUNIER-ENGELMANN



Extrait du
**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le 30 janvier à 19h30, le Conseil municipal, légalement convoqué le 24 janvier 2023, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MADELAINÉ, Maire.

Membres Présents : Jean-Louis MADELAINÉ, Jean-Marc TRIACCA, Didier MASSON, Denis SCHNEIDER, Gisèle HIESIGER, Véronique MADELAINÉ, Morgane RACLET, Djamel SAAD (*arrivée à 19h35*), Manuela ZENTZ, Denis HILBOLD, Nadine BLAISE, Marielle SPENLE, Patricia PRUNELLE, Christophe PHILIPPS, Séverine WATZKY, Bernard HECKEL, Robert MORANT, Nadine MEUNIER-ENGELMANN, Jalé GUNGOR Jérémie PHILLIPPS, Christian RAEIS.

Membres Absents excusés :

Vincent JUNG donne procuration à Denis SCHNEIDER
Nathalie DAVIDSON donne procuration à Nadine MEUNIER-ENGELMANN
Laetitia BETSCH donne procuration à Séverine WATZKY
Nuriyé MUTLU donne procuration à Marielle SPENLE
Sandra PARISOT BRULEY donne procuration à Jean-Louis MADELAINÉ

Membre absent excusé :

Sandrine KOLOPP

2023-I-03 Plan de financement des travaux de rénovation de la Synagogue

1. Le coût du projet /plan de financement du 25.10.2021 :

Par délibération du conseil municipal en date du 25 octobre 2021, le plan de financement des travaux de la synagogue avait été approuvé à l'unanimité et faisant apparaître les montants suivants, avec un reste à charge pour la collectivité de 430 140,51 euros HT.

	dépenses H.T.	recettes
Rénovation de la synagogue		
Lot 1 : Démolition/VRD/GO	426 982,34	
lot 2 : Charpente/couverture/zingueries	206 575,53	
lot 3 : Menuiseries extérieures bois/vitrages	223 307,50	
lot 4 : Menuiseries intérieures/ metalleries/parois acoustiques	323 967,30	
lot 5 : Platerie/peinture/revêtements	178 098,31	
lot 6 : Sols souples/sols durs/laience	26 655,32	
lot 7 : Chauffage/ventilation/sanitaire	193 000,00	
lot 8 : Electricité	108 800,00	
lot 9 : Ascenseur	25 000,00	
lot 10 : Enduits traditionnels	112 655,61	
lot 11 : Gradins	65 000,00	
lot 12 : Restauration vitraux	21 450,00	
TOTAL TRAVAUX :	1 911 491,91	
Désamiantage	130 905,00	
Honoraires	265 232,00	
Etudes (diag amiante, plomb, géotechnique, contrôle)	23 330,00	
TOTAL DU PROGRAMME	2 330 958,91	
13. Subventions		
- D.E.T.R./DSIL 35%		815 835,62
- DRAC 25 % (certains lots soit 675 166,00 €)		168 791,00
- Ambition Moselle 20%		466 191,78
- Région		200 000,00
- mécénat privé		250 000,00
		1 900 818,40
Auto financement		430 140,51
Emprunt		
TOTAL du programme :	2 330 958,91	2 330 958,91

2. Le coût du projet /plan de financement du 30.01

Envoyé en préfecture le 02/02/2023
Reçu en préfecture le 02/02/2023
Publié le 02/02/2023
ID : 057-215705401-20230131-2023010301-DE

Le Maire présente le nouveau plan de financement suite aux résultats de l'appel d'offres du mois de décembre 2022. Ce nouveau plan de financement fait apparaître un reste à charge pour la collectivité de 444 154 euros en tenant compte du soutien financier par les fonds européens.

	Résultat Appel d'offres	
Rénovation de la synagogue		
Lot 1 : Démolition/VRD/GO		718 780,60
lot 2 : Charpente/couverture/zingueries		575 130,00
lot 3 : Menuiseries extérieures bois/vitrages textures		179 841,00
lot 4 : Menuiseries intérieures/ metalleries/parois acoustiques		525 347,20
lot 5 : Plâtrerie/peinture/revetements		249 107,54
lot 6 : Sols souples/sols durs/faience		29 127,57
lot 7 : Chauffage/ventilation/sanitaire		169 563,36
lot 8 : Electricité		215 595,00
lot 9 : Ascenseur		28 190,00
lot 10 : Enduits traditionnels		224 686,45
lot 11 : Gradins		67 435,00
lot 12 : Menuiseries ext Acier/Aluminium/Métalleries		252 007,70
TOTAL TRAVAUX HT :	3 234 811,42	
Désamiantage		0,00
Sous-total	3 234 811,42	
Honoraires		265 232,00
Etudes (diag amiante, plomb, géotechnique, contrôle)		23 330,00
TOTAL DU PROGRAMME HT	3 523 373,42	
13. Subventions publiques	Notifiées	En attente
- D.E.T.R./DSIL 26,31%	499 820,30	427 513,00
- Ambition Moselle 11,35%	400 000,00	
- Région 5,67%	200 000,00	
- FEDER 36,95%		1 301 886,00
TOTAL SUBVENTIONS	1 099 820,30	1 729 399,00
TOTAL DES SUBVENTIONS PUBLIQUES	2 829 219,30	
TOTAL AUTRE		
- mécénat privé	250 000,00	
TOTAL AUTRE	250 000,00	
Reste à charge de la collectivité	444 154,12	

Le Conseil Municipal est appelé à en débattre au regard du nouveau plan de financement.

Sur proposition du Maire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE :

- Par vote à scrutin public de valider le plan de financement du projet sur base de l'appel d'offre à hauteur de 3 523 373€ ;

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	VOTE
Maire	M	MADELAINE Jean-Louis	POUR
Premier adjoint	M	TRIACCA Jean-Marc	Abstention
2 ^{ème} Adjoint	M	MASSON Didier	POUR
3 ^{ème} Adjoint	Mme	MADELAINE Véronique	POUR
4 ^{ème} Adjoint	M	SCHNEIDER Denis	POUR
5 ^{ème} Adjoint	Mme	HIESIGER Gisèle	POUR
6 ^{ème} Adjoint	M	SAAD Djamel	POUR
7 ^{ème} Adjoint	Mme	RACLET Morgane	POUR
Conseiller	M	HILBOLD Denis	POUR
Conseiller	M	HECKEL Bernard	POUR
Conseiller	M	PHILIPPS Christophe	POUR
Conseiller	M	MORANT Robert	POUR
Conseillère	Mme	BLAISE Nadine	POUR
Conseillère	Mme	PARISOT-BRULEY Sandra (par procuration)	POUR
Conseillère	Mme	MUTLU Nuriyé (par procuration)	POUR
Conseillère	Mme	KOLOPP Sandrine	
Conseillère	Mme	SPENLE Marielle	POUR
Conseillère	Mme	PRUNELLE Patricia	POUR
Conseillère	Mme	ZENTZ Manuela	POUR
Conseiller	M	JUNG Vincent (Par procuration)	POUR
Conseillère	Mme	WATZKY Séverine	POUR
Conseillère	Mme	BETSCH Laetitia (par procuration)	POUR
Conseiller	M	RAIES Christian	POUR
Conseillère	Mme	DAVIDSON Nathalie (par procuration)	POUR
Conseillère	Mme	MEUNIER-ENGELMANN Nadine	POUR
Conseillère	Mme	GUNGOR Jalé	POUR
Conseiller	M	PHILLIPPS Jérémie	POUR

- **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce projet ;
- **D'AUTORISER** le Maire à inscrire les crédits complémentaires au budget 2023.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

Pour extrait conforme
Phalsbourg, le 31 janvier 2023

La secrétaire de séance

Le Maire :

Jean-Louis MADELAINE



Nadine MEUNIER-ENGELMANN



**Extrait du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois,

Le 30 janvier à 19h30, le Conseil municipal, légalement convoqué le 24 janvier 2023, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MADELAINE, Maire.

Membres Présents : Jean-Louis MADELAINE, Jean-Marc TRIACCA, Didier MASSON, Denis SCHNEIDER, Gisèle HIESIGER, Véronique MADELAINE, Morgane RACLET, Djamel SAAD (*arrivée à 19h35*), Manuela ZENTZ, Denis HILBOLD, Nadine BLAISE, Marielle SPENLE, Patricia PRUNELLE, Christophe PHILIPPS, Séverine WATZKY, Bernard HECKEL, Robert MORANT, Nadine MEUNIER-ENGELMANN, Jalé GUNGOR Jérémie PHILLIPPS, Christian RAEIS.

Membres Absents excusés :

Vincent JUNG donne procuration à Denis SCHNEIDER
Nathalie DAVIDSON donne procuration à Nadine MEUNIER-ENGELMANN
Laetitia BETSCH donne procuration à Séverine WATZKY
Nuriyê MUTLU donne procuration à Marielle SPENLE
Sandra PARISOT BRULEY donne procuration à Jean-Louis MADELAINE

Membre absent excusé :

Sandrine KOLOPP

2023-I-04 Engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD).

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget 2022 (hors chapitre 16« Remboursement d'emprunts ») s'élève à 7 649 500 €, le quart de ces crédits représente donc un montant de 1 912 375 €.

-Rénovation de la Synagogue :

Compte 2313 Opération : 221 Fonction 020 : 944 000 € (3 523 373.42€ – 2 759 500 €)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 comme présentées ci-dessus :

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

Le Maire :

Jean-Louis MADELAINE



Pour extrait conforme
Phalsbourg, le 31 janvier 2023
La secrétaire de séance

Nadine MEUNIER-ENGELMANN



**Extrait du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois,

Le 30 janvier à 19h30, le Conseil municipal, légalement convoqué le 24 janvier 2023, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MADELAINÉ, Maire.

Membres Présents : Jean-Louis MADELAINÉ, Jean-Marc TRIACCA, Didier MASSON, Denis SCHNEIDER, Gisèle HIESIGER, Véronique MADELAINÉ, Morgane RACLET, Djamel SAAD (*arrivée à 19h35*), Manuela ZENTZ, Denis HILBOLD, Nadine BLAISE, Marielle SPENLE, Patricia PRUNELLE, Christophe PHILIPPS, Séverine WATZKY, Bernard HECKEL, Robert MORANT, Nadine MEUNIER-ENGELMANN, Jalé GUNGOR, Jérémie PHILLIPPS, Christian RAEIS.

Membres Absents excusés :

Vincent JUNG donne procuration à Denis SCHNEIDER
Nathalie DAVIDSON donne procuration à Nadine MEUNIER-ENGELMANN
Laetitia BETSCH donne procuration à Séverine WATZKY
Nuriyé MUTLU donne procuration à Marielle SPENLE
Sandra PARISOT BRULEY donne procuration à Jean-Louis MADELAINÉ

Membre absent excusé :

Sandrine KOLOPP

2023-I-05 Prise en charge de frais d'obsèques

Considérant que la Ville a proposé un emplacement au cimetière qui ne remplissait pas les conditions pour une inhumation, des frais supplémentaires ont été engagés liés à ce report d'inhumation.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2213-8 ;

Vu la facture des Pompes Funèbres RIVAUD-GERARD de Vendenheim ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, il sera demandé au Conseil Municipal de prendre en charge les frais liés à ce report d'inhumation ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE :

- De prendre en charge la facture des Pompes Funèbres RIVAUD-GERARD concernant les frais liés au report d'inhumation pour un montant total de 730 € - répartis de la manière suivante :

Chambre funéraire :	80 €
Travaux au cimetière :	650 €

- D'imputer la dépense au budget de la Ville

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

Pour extrait conforme

Phalsbourg, le 31 janvier 2023

La secrétaire de séance

Nadine MEUNIER-ENGELMANN

Le Maire :

Jean-Louis MADELAINÉ





Extrait du
**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois,

Le 30 janvier à 19h30, le Conseil municipal, légalement convoqué le 24 janvier 2023, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MADELAINÉ, Maire.

Membres Présents : Jean-Louis MADELAINÉ, Jean-Marc TRIACCA, Didier MASSON, Denis SCHNEIDER, Gisèle HIESIGER, Véronique MADELAINÉ, Morgane RACLET, Djamel SAAD (*arrivée à 19h35*), Manuela ZENTZ, Denis HILBOLD, Nadine BLAISE, Marielle SPENLE, Patricia PRUNELLE, Christophe PHILIPPS, Séverine WATZKY, Bernard HECKEL, Robert MORANT, Nadine MEUNIER-ENGELMANN, Jérémy GUNGOR, Jérémie PHILLIPPS, Christian RAEIS.

Membres Absents excusés :

Vincent JUNG donne procuration à Denis SCHNEIDER
Nathalie DAVIDSON donne procuration à Nadine MEUNIER-ENGELMANN
Laetitia BETSCH donne procuration à Séverine WATZKY
Nuriyé MUTLU donne procuration à Marielle SPENLE
Sandra PARISOT BRULEY donne procuration à Jean-Louis MADELAINÉ

Membre absent excusé :

Sandrine KOLOPP

2023-I-06 Prise en charge d'une partie des frais de chauffage des locataires communaux

Monsieur le Maire expose :

VU l'augmentation importante du prix du gaz pour les locataires des logements Ville, à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

VU que les collectivités territoriales ne bénéficient pas d'un bouclier tarifaire ;

Il sera demandé au Conseil Municipal, après délibération d'accepter la prise en charge de 50 % des frais de chauffage refacturés aux locataires, pour les immeubles collectifs du 7 rue de la Gare et du 1 rue de Maréchal Foch pour l'année 2022.

7 rue de la Gare		
	Consommation	Montant facturé
2021	56475 kwh	3 729.46 €
2022	46520 Kwh	9 391.89 €

1 rue Maréchal Foch		
	Consommation	Montant facturé
2021	36671 kwh	2731.85 €
2022	24719 kwh	5 020.61 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE :

- d'ACCEPTER la prise en charge de 50 % des frais de chauffage refacturés aux locataires pour l'année 2022 pour les immeubles collectifs :

- du 7 rue de la Gare
- du 1 rue de Maréchal Foch

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

Le Maire :
Jean-Louis MADELAINÉ



Pour extrait conforme

Phalsbourg, le 31 janvier 2023

La secrétaire de séance

Nadine MEUNIER-ENGELMANN



**Extrait du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois,

Le 30 janvier à 19h30, le Conseil municipal, légalement convoqué le 24 janvier 2023, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MADELAINÉ, Maire.

Membres Présents : Jean-Louis MADELAINÉ, Jean-Marc TRIACCA, Didier MASSON, Denis SCHNEIDER, Gisèle HIESIGER, Véronique MADELAINÉ, Morgane RACLET, Djamel SAAD (*arrivée à 19h35*), Manuela ZENTZ, Denis HILBOLD, Nadine BLAISE, Marielle SPENLE, Patricia PRUNELLE, Christophe PHILIPPS, Séverine WATZKY, Bernard HECKEL, Robert MORANT, Nadine MEUNIER-ENGELMANN, Jale GUNGOR, Jérémie PHILLIPPS, Christian RAEIS.

Membres Absents excusés :

Vincent JUNG donne procuration à Denis SCHNEIDER
Nathalie DAVIDSON donne procuration à Nadine MEUNIER-ENGELMANN
Laetitia BETSCH donne procuration à Séverine WATZKY
Nuriyé MUTLU donne procuration à Marielle SPENLE
Sandra PARISOT BRULEY donne procuration à Jean-Louis MADELAINÉ

Membre absent excusé :

Sandrine KOLOPP

2023-I-07 Fixation du tarif de l'eau

Vu la délibération 2022-V-14 du 28 novembre 2022 concernant le plan de financement des travaux de réhabilitation des réservoirs estimés à 637 600€ HT ;
Compte tenu de la situation financière du budget régie des eaux, il sera proposé au Conseil Municipal d'augmenter le tarif HT du m³ de 0,0627 €. Ce tarif passerait ainsi de 1,1573 € à 1,22 € HT à compter du 1^{er} février 2023.

Vu l'exposé de M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide de fixer le prix de vente de l'eau potable à 1,22 € HT/m³ à compter du 1^{er} février 2023.

ADOPTÉ à la majorité des membres présents
à 8 voix contre : Christian RAEIS, Jérémie PHILLIPPS, Mariel SPENLE,
Nuriyé MUTLU (*procuration*), Nathalie DAVIDSON (*procuration*),
Jale GUNGOR, Nadine MEUNIER-ENGELMANN, Robert MORANT.

Pour extrait conforme

Phalsbourg, le 31 janvier 2023

Le Maire :

Jean-Louis MADELAINÉ



La secrétaire de séance

Nadine MEUNIER-ENGELMANN